

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - année 2023

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 10 068 €.

Madame Nadine URVOIS et monsieur Bernard KALONN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1- à verser au titre de l'année 2023, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **10 068 €**.

| Associations | Objet de la subvention | Propositions |
|---------------------------------|--|---------------------|
| ARTS PLASTIQUES | | |
| Association Biz'Arts | Programme d'expositions artistiques à la Galerie Perchée | 2 000 € |
| CULTURE BRETONNE | | |
| Festival de Cornouaille | Frais de pose et de dépose Collage urbain | 1 068 € |
| MUSIQUE | | |
| Aprèm'Jazz | Projet d'échange avec la Nouvelle-Orléans | 2 000 € |
| SPECTACLE VIVANT - DANSE | | |
| Pomme Piment | Projet « Sur quel pied danser » | 5 000 € |

2- à signer l'avenant venant modifier la convention financière entre la ville de Quimper et l'association Festival de Cornouaille.